



# AS - Immaculée Conception



## Année scolaire 2024-2025

L'Association Sportive (A.S) du collège est **présidée** par le Chef d'Établissement et **animée** par les professeurs d'E.P.S. Afin de permettre aux élèves adhérents de rencontrer les équipes d'autres collèges, et de participer aux rencontres et animations sportives, l'A.S est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S) qui impose aux élèves d'être **titulaires d'une licence**.

Une fois licencié, votre enfant peut participer à toutes les activités proposées par l'UNSS, que ce soit sous la forme d'une pratique multi-activités (initiation, découverte...) ou d'une pratique plus compétitive (championnats). Les sections sportives de l'établissement étant rattachées à l'UNSS, les élèves inscrits sur les sections doivent également être licenciés de l'AS.

Les activités de se dérouleront le mercredi après-midi (env. 13h30-16h30). Les horaires de départ et de retour en bus, ainsi que les lieux de rencontres sont communiqués aux élèves et aux parents via la plateforme numérique Pronote (Cahier de Textes de l'Association sportive). Il appartient à votre enfant d'aller consulter ces informations, de vous en aviser et de s'inscrire auprès du professeur la semaine précédant l'activité (les élèves inscrits sont mentionnés sur Pronote).

Les élèves ont la possibilité d'apporter un pique-nique pour le midi (pas de cantine scolaire le mercredi), mais ils resteront sans surveillance dans l'enceinte du collège (présence néanmoins d'un adulte dans les locaux).

Enfin, il est possible qu'en fonction de l'effectif et des contraintes liées à l'organisation des transports, les élèves soient véhiculés en voiture (co-voiturage organisé) du collège aux installations.

### CONDITIONS D'ADHÉSION :

- Engagement du sportif** (signé par l'élève)
- Autorisation parentale** (signée par un parent ou tuteur légal)
- Autorisation de mise en facturation d'une **cotisation de 20€** pour l'année scolaire.



- ▶ Tout élève doit impérativement être **assuré**, donc **licencié**.
- ▶ Les engagements sont nominatifs et notifiés sur la plateforme de l'UNSS afin de pouvoir au mieux gérer les effectifs et l'organisation des rencontres. Il est donc souhaitable qu'un élève, lorsqu'il s'inscrit sur une activité, reste fidèle à son engagement ou prévienne le professeur de son absence éventuelle au plus tard le lundi précédant la rencontre.

### ENGAGEMENT du SPORTIF

▶ Je m'engage à :

- Jouer loyalement, sans violence et rester maître de moi.
- Respecter les installations, le matériel et les transports mis à ma disposition.
- Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête et fair-play.
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements.
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions.

NOM .....

Prénom .....

Signature de l'élève :

### AUTORISATION PARENTALE

● Je soussigné(e), Mr/Mme/Melle (Nom, Prénom) .....

Autorise mon enfant, (Nom, Prénom) .....

Né(e) le : ...../...../..... Classe : .....

- à participer aux activités de l'Association Sportive de son établissement.
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

● J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (contrat d'assurance collectif souscrit pas l'établissement).

● J'ai pris connaissance qu'à la signature de cette inscription, j'autorise l'établissement à mettre en facturation un montant de 20€ correspondant à la cotisation AS (ne pas fournir de règlement).

Tél portable : ...../...../...../...../.....

Fait à.....

le ...../...../2024

Signature